

Jean-Marc Boulanger (Igas) chargé de préciser l'offre de service du nouveau service public de l'emploi

Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a officiellement confié à Jean-Marc Boulanger, inspecteur général des affaires sociales, la mission de conseiller pour déterminer l'offre de service du nouvel opérateur né de la fusion de l'ANPE et des Assedic [1].

Le groupe de travail qui soutient la mission confiée à Jean-Marc Boulanger est déjà constitué. Il comprend une dizaine de personnalités qualifiées, des élus, des représentants du monde économique et du monde associatif, notamment : Bernard Bruhnes, vice-président du groupe ([BPI](#)), Thomas Chaudron, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise ([CJD](#)), Nathalie Hanet, secrétaire générale de [Coorace](#), Didier Piard (pour les [Geiq](#)), Philippe Maitreau, adjoint PS au maire de Mulhouse, Francis Vercamer, député Nouveau centre du Nord, Catherine Barbaroux, directrice du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle au Conseil régional d'Île-de-France, Philippe Vivien, DRH d'Areva. Il a commencé à travailler depuis le 1er mars à raison d'un rendez-vous hebdomadaire, et devra rendre ses conclusions pour la fin avril.

« C'est court, mais suffisant », estime Jean-Marc Boulanger. « Il ne s'agit pas de sombrer dans le détail, mais de dire les axes forts pour avoir une vraie valeur ajoutée. » Il sait, en ce qui concerne le recours aux opérateurs privés, que sa mission ne pourra pas avoir accès aux résultats de l'évaluation en cours car ils ne seront disponibles qu'en juin : « L'idée est de savoir si il est pertinent ou non d'avoir recours à des opérateurs privés, et non de savoir si cela revient plus ou moins cher. »

Le ministère précise que la mission du groupe de travail consiste à identifier ce que pourrait contenir l'offre du nouvel opérateur en direction des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi. Il devra déterminer les objectifs pertinents en ce qui concerne l'organisation du réseau et son implantation territoriale. Il devra également identifier la politique de recours aux différents réseaux publics spécialisés d'accompagnement et de placement et aux organismes privés de placement et fixer des indicateurs pertinents pour juger du bon fonctionnement de cette nouvelle organisation.

« Notre réflexion doit servir à tous les acteurs de cette nouvelle entité », explique Jean-Marc Boulanger. « Lorsque le directeur général sera nommé, il lui faudra des éléments raisonnables pour avancer. Nous allons essayer de voir ce que nous pouvons utilement proposer pour faire le saut qui s'impose car cette fusion s'inscrit dans un ensemble de réformes. »

[1] Jean-Marc Boulanger a été délégué général adjoint à l'emploi et à la formation professionnelle de 1996 à 2000 et a ensuite été en mission à l'AP-HP de 2003 à 2008 avant de réintégrer l'Igas.